

N° 2438

N° 506

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

SEIZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 3 avril 2024

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2023-2024

Enregistré à la Présidence du Sénat le 3 avril 2024

# PROJET DE LOI ORGANIQUE

*modifiant la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à  
l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution*

## TEXTE ÉLABORÉ PAR LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE

Voir les numéros :

Sénat : **230, 296, 300, 302** et T.A. **67** (2023-2024).  
Commission mixte paritaire : **504** (2023-2024).

Assemblée nationale : **2198, 2300** et T.A. **263**.

### Article 1<sup>er</sup>

- ① Le tableau annexé à la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution est ainsi modifié :
- ② 1° La première colonne de la vingtième ligne est complétée par les mots : « et de radioprotection » ;
- ③ 1° *bis* (*Supprimé*)
- ④ 1° *ter* La trente-huitième ligne est supprimée ;
- ⑤ 1° *quater* La première colonne de la trente-neuvième ligne est ainsi rédigée : « Haute autorité de l'audit » ;
- ⑥ 2° La quarante-cinquième ligne est supprimée ;
- ⑦ 3° (*nouveau*) Après la cinquante-deuxième ligne, est insérée une ligne ainsi rédigée :
- ⑧
- |   |               |  |   |
|---|---------------|--|---|
| « | Société Orano | Présidence du conseil d'administration | » |
|---|---------------|--|---|

.....

### Article 3

Le 3° de l'article 1<sup>er</sup> ne s'applique pas au mandat de président du conseil d'administration de la société Orano en cours à la date de publication de la présente loi.